



# AGENT-E DE SÉCURITÉ

## OBJECTIF GÉNÉRAL

- Formation obligatoire selon le concordat romand des employés de sécurité (20 heures obligatoires).

## CONTENU

- Droit et règlements, les bases légales à respecter.
- La connaissance basique des armes.
- Les drogues, les trafics.
- L'auto protection de l'agent.
- Les différents types d'interventions.
- Les différentes tactiques à adopter selon les différents contextes.
- Sensibilisation et conseils à retenir.
- Exposé sur le réseau «partenaires privés – police» comment gérer la transmission d'informations.

## PRÉREQUIS

- Personnes en objectif d'insertion professionnelle qui ont besoin de perfectionnement ou de qualification dans le domaine de la sécurité.
- Français niveau B2.
- Écriture: possible sans trop de difficultés.
- Lecture: correcte sans difficulté.

## CURSUS PÉDAGOGIQUE

- Approche interactive, détaillée, avec présentation de vidéos retraçant des cas réels et jeux de rôle.
- Formation dispensée par un ancien policier PJ expérimenté.

## TITRE OBTENU



Certification ou Attestation validant les acquis de la formation de «Agent de sécurité».

### Lieux de la formation

Avenue de Plan 18 – 1110 Morges  
Promenade de l'Europe 35 – 1203 Genève  
Formation pouvant être organisée en entreprise – sur demande

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

M. Adel OCHI  
Responsable du CEFIL  
Tél. 021 / 811 51 61

[WWW.CEFIL.CH](http://WWW.CEFIL.CH)

